

Vous êtes éducateur sportif ?

Déclarez votre activité en ligne !



Tout éducateur sportif rémunéré doit déclarer son activité à l'administration. Pour simplifier vos démarches, procédez à votre déclaration en ligne sur : <https://eaps.sports.gouv.fr>

- 1 Créez votre espace personnel
- 2 Déclarez votre activité en ligne
- 3 Votre direction départementale valide votre déclaration
- 4 Venez retirer votre carte professionnelle



Pour toute question sur la télédéclaration, renseignez-vous auprès de votre direction départementale :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val d'Oise
Préfecture du Val d'Oise
CS 20105

5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – télécopie : 01 77 63 61 99

courriel : ddcs-sport@val-doise.gouv.fr

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h – 16h
www.val-doise.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS